

COMMUNE DE MERTEN

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 Juin 2025

Date de convocation : 02.06.2025

Le Vendredi 6 Juin 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie de Merten, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Rachel ERCKER-SESKO, Maire :

Nombre de conseillers élus : **15** - En fonction : **15** - Conseillers présents : **10**

Procurations : **1** - Absent excusé non représenté : **4**

Présents : Rachel ERCKER-SESKO, Mickaël BOUTRON, Jean NAVEL, Marie-Antoinette KIFFER, Nathalie HAUS, Jean Bernard TOFFANO, Rui Pedro DOS SANTOS COSTA, Jean-Claude HUMBERT, Joëlle HOFFMANN, Trystan ERCKER.

Représenté par procuration :

Fabien ZIMMER représenté par Jean Bernard TOFFANO,

Absents excusés :

Guiseppe GATTI, Coralie HAYN, Barbara SCHMITT, Marie-Claudine MONTER.

* * *

2025/06/06 – 1 – Désignation du secrétaire de séance

Madame Sabrina LEONARD-LAUER, Adjoint administratif est désignée secrétaire de séance.

Vote : pour à l'unanimité

2025/06/06 – 2 – Approbation de la liste des délibérations du 16.04.2025

La liste des délibérations du 16.04.2025 est soumis au vote de l'assemblée et adopté sans remarque à l'unanimité.

Vote : pour à l'unanimité

2025/06/06 – 3 – Adoption d'un protocole transactionnel PLUI

Dans sa séance du 6 juin 2025, le conseil municipal, ayant entendu Madame le Maire, prend acte que la commune de Merten a introduit auprès de la CCHPB un

Feuillet

recours gracieux à l'encontre du PLUI en raison des difficultés importantes que rencontre la Commune sur la zone artisanale concernant l'installation d'activités qui provoquent dans la zone de graves nuisances.

La commune souhaite donc restreindre la possibilité d'implantations nouvelles et la modification des installations existantes et maîtriser la nature des activités qui s'y installent.

Le protocole est le fruit d'une négociation entre la commune de Merten et la communauté de communes au terme de laquelle il a été convenu ce qui suit :

- La CCHPB engage la modification simplifiée du PLUI
- La commune de Merten saisit le Tribunal Administratif d'un recours contentieux ayant un caractère conservatoire le temps de la bonne fin de procédure de modification simplifiée.
- Une fois la modification adoptée, la Commune de Merten se désiste de son recours.
- La modification simplifiée est décidée à l'initiative du Président, le conseil communautaire en prend acte.

Il est proposé de valider le protocole d'accord transactionnel rédigé par les conseils respectifs de la CCHPB et de la Commune de Merten.

Le conseil municipal prend connaissance du fait que le conseil communautaire du 10 avril 2025 a décidé de :

- 1) de prendre acte de l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du PLUI concernant la demande de la commune de Merten, contenant les modifications souhaitées,
- 2) D'autoriser le Président à signer le protocole transactionnel avec la commune de Merten contenant les modifications souhaitées.
- 3) D'autoriser le Président à lancer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

Le conseil municipal de Merten donne pouvoir à Madame le Maire pour signer le protocole transactionnel avec la CCHPB à ce sujet et à lancer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

Vote : pour à l'unanimité

2025/06/06 – 4 – Convention Orange

Le conseil municipal ayant pris connaissance de la convention entre Orange et la commune de Merten dans son renouvellement, autorise Madame le Maire à

accepter les termes du présent contrat il n'y a pas de modification du lieu de l'antenne « Hawer Stucker section B parcelle 1304 ».

Ladite convention est jointe à la présente délibération.

Vote : pour à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Délibéré les jour, mois, an susdits,
Affiché en mairie de Merten,
Le 10.06.2025
Transmis en Préfecture le 10.06.2025
Le Maire ERCKER SESKO Rachel



Sesko
Sesko

Références	<u>Liste des objets abordés à la séance du 6 Juin 2025</u>
OBJET 2025/06/06 – 1	Désignation secrétaire de séance
OBJET 2025/06/06 – 2	Approbation de la liste des délibérations du 16.04.2025
OBJET 2025/06/06 – 3	Adoption d'un protocole transactionnel PLUI
OBJET 2025/06/06 – 4	Convention Orange

<u>Thématique des objets abordés à la séance</u> <u>du 6 Juin 2025</u>	
DIVERS	OBJET 2025/06/06 – 1 – Désignation du secrétaire de séance
DIVERS	OBJET 2025/06/06 – 2 – Approbation de la liste des délibérations du 16.04.2025
URBANISME	OBJET 2025/06/06 – 3 – Adoption d'un protocole transactionnel PLUI
FINANCES	OBJET 2025/06/06 – 4 – Convention Orange